

La chambre Syndicale
des Fleuristes d'Île-de-
-France devient :



**UNION
NATIONALE
DES
FLEURISTES**

ADHÉSION 2022

VALIDITÉ DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

**Union Nationale des Fleuristes
et Fédération Française
des Artisans Fleuristes**

MAGASIN PRINCIPAL

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

N° SIRET _____ CODE APE _____

Nombre de salariés
CDD/CDI /Apprentis

CHEF D'ENTREPRISE

Nom _____ Prénom _____

Tel Fixe _____ Tel Mobile _____

Email _____

TYPE D'ENTREPRISE

ENT IND

AUTRE

Adhésion 2022 :

Par entreprise - raison sociale 95 €

Pour toute raison sociale différente 95 €

Vous êtes Maître d'Apprentissage à l'École Nationale des Fleuristes de Paris pour l'année scolaire 2021/2022 00 €

(Votre adhésion est déjà comptabilisée dans le cadre du contrat d'apprentissage établi avec l'École Nationale des Fleuristes de Paris. Vous devez uniquement renvoyer ce bulletin d'adhésion sans règlement)

Montant TOTAL de l'adhésion 2022 :

- Règlement par virement (indiquer en motif : Adhésion 2022 « votre raison sociale »)
IBAN : FR76 1010 7001 7900 1120 3165 145
Domiciliation : BRED PARIS NIEL
Code BIC : BREDFRPPXXX – Code Banque : 10107 – Code Guichet : 00179
- Règlement par chèque à l'ordre de l'Union Nationale des Fleuristes à renvoyer par courrier

J'accepte de recevoir la Newsletter et les informations spéciales de l'UNF

Date _____ Signature _____





**UNION
NATIONALE
DES
FLEURISTES**

TOUS UNIS

**Votre adhésion à l'Union Nationale des Fleuristes :
pour soutenir la profession et assurer sa représentativité**

L'Union Nationale des Fleuristes (UNF) est représentative des fleuristes.

FORMER & ASSISTER

Grâce à son école l'École Nationale des Fleuristes de Paris, principale école de la profession, **elle forme les salariés de demain** en préparant aux diplômes de CAP et Brevet Professionnel. Elle accompagne également les adultes en reconversion et assiste les entreprises dans les processus de recrutement.

DÉFENDRE & ORIENTER

Par ses actions de terrain, l'Union **répond** à vos problématiques, **oriente** les entreprises, **défend** les intérêts des Artisans Fleuristes auprès des autorités compétentes.

INFORMER & SOUTENIR

Elle **informe** les fleuristes de l'actualité brûlante de la profession. Pendant les périodes de crise (comme par exemple pendant les confinements 2020/2021) elle **accompagne, renseigne et conseille** les entreprises (aides, mesures sanitaires, click-and-collect, promotion digitale, etc.).

PROMOUVOIR

Elle organise divers événements dont la Coupe des Fleuristes d'Île-de-France pour promouvoir et faire rayonner la profession.

Elle vous permet de bénéficier d'avantages exclusivement dédiés aux adhérents :

Un interlocuteur unique pour répondre à vos questions.

Des offres, invitations et remises auprès de nos partenaires.

L'accès à l'Espace Adhérent sur son site internet et à ses différentes rubriques (EMPLOI ou CESSIONS DE FONDS pour diffuser vos offres, INFORMATIONS PRATIQUES de la profession : aides, grille salariale, actualités, archives etc.

Vous recevrez également la Newsletter mensuelle et les éditions spéciales.

L'Union Nationale des Fleuristes est membre de la Fédération Française des artisans fleuristes (FFAF), laquelle intervient dans tous ses champs de compétence :

- Négociation avec les partenaires sociaux de la convention collective, de la grille des salaires
- Défense de la gestion des fonds collectés pour la formation
- Actions en faveur des Artisans Fleuristes (TVA, retraite, prévoyance, etc.)
- Représentativité des Artisans Fleuristes (protection de l'image, informations, communications et promotion de la profession)
- Organisation de concours nationaux

